

Aux familles

La Pommeraye, le jeudi 1er avril 2021

Objet : situation face au COVID

Madame, Monsieur,

Nous prenons connaissance des mesures de restriction annoncées par le Président de la République.

Un confinement national pour un mois :

Extension du confinement "à tout le territoire métropolitain". "Plus aucune région n'est épargnée, partout le virus augmente". Un tour de vis qui entre en vigueur dès samedi soir et pour quatre semaines. **Le couvre-feu à 19h reste en vigueur. Par ailleurs, les déplacements entre les régions seront autorisés durant le week-end de Pâques.**

Une attestation de déplacement à partir de 10km de son domicile

L'attestation de déplacement ne sera nécessaire qu'à partir de 10 kilomètres du domicile en journée. Une pièce d'identité à l'adresse de votre lieu de résidence ou un justificatif de domicile suffit pour se déplacer dans ce périmètre. **En revanche, au-delà de cette limite ou après 19 heures, une attestation est nécessaire.**

⇒ **Nous ne ferons pas d'attestation, c'est à vous de rédiger une « auto-attestation » si vous habitez à plus de 10 km de l'EHPAD et venez rendre visite à votre parent. En revanche nous en ferons lorsque l'état de santé de votre parent peut nécessiter une présence en dehors des horaires autorisés.**

Fermeture pendant trois semaines des crèches, écoles, collèges et lycées

La semaine prochaine [du 5 au 11 avril], les cours pour les écoles, collèges et lycées se feront à la maison, sauf pour les enfants des soignants et de quelques autres professions qui seront accueillis", a indiqué le président. "Les deux semaines suivantes, soit à partir du 12 avril, la France entière, quelle que soit la zone sera placée en vacances de printemps. La rentrée aura donc lieu pour tous le 26 avril : physiquement pour les maternelles et les primaires, à distance pour les collèges et les lycées. Le 3 mai, les collégiens et les lycéens pourront retrouver physiquement leur établissement, le cas échéant avec des jauges adaptées."

⇒ **Je ne vous cache pas que cela impacte nos salariées, nous ne savons pas encore quelles vont être les conditions d'accueil des enfants en garde et des enfants scolarisés notamment pour les personnels non soignants mais au combien utiles à notre fonctionnement. La modification des dates de vacances de Printemps aggrave le problème.**

L'établissement n'est pas fermé, nous ne modifions pas nos conditions d'ouverture, vous pouvez continuer à rendre visite à votre parent. Les conditions restent les mêmes que celles que nous vous avons données la semaine passée :

1. En ce qui concerne les visites

- Elles sont possibles tous les jours sauf le dimanche de 14 à 18 h. **Nous serons ouverts le lundi de Pâques.** Contrôle et registre à l'entrée
- Mesures barrières inchangées
- Jusqu'à 2*2 visiteurs par jour (attention pas 4 personnes en même temps)
- Les enfants en dessous de 15 ans peuvent venir, les rencontres ont alors lieu dans le jardin.

Possibilité de prendre un repas le midi au salon des familles (sur inscription préalable une semaine avant à l'accueil) pour 2 invités et le résident, avec plexi en séparation pendant le repas, en semaine uniquement (pas le week-end).

- ⇒ Entrer par le 36 bis rue de la Loire et sonner à la porte d'entrée du personnel.
- ⇒ Registre des invités au salon des familles, où chaque visiteur devra s'inscrire.

Possibilité d'un goûter commun au salon des familles, sur réservation auprès de l'accueil en semaine pour 2 à 3 invités et le résident tous les jours de la semaine du lundi au vendredi. Vous pourrez partager un gâteau que vous apportez, les boissons seront fournies (plexis de séparation sur tables).

- ⇒ Entrée par le portail habituel = 4 rue Jeanne Rivereau

2. En ce qui concerne les sorties

Les sorties sont possibles en journée, y compris les dimanches et les jours fériés (venir chercher le résident en entrant par le 36 bis rue de la Loire et sonner à la porte du personnel). Il est impératif de nous prévenir au moins 2 jours à l'avance. Nous comptons sur le sérieux de chacun pour que les mesures barrières soient maintenues et notamment la distanciation à table pour tout repas de famille. Il faut savoir que le risque de contamination est majoré pendant la prise des repas en commun. Le retour avant 18 h est impératif. Un protocole particulier est mis en place pour les personnes non vaccinées.

Enfin, un de nos professionnels est positif au test COVID. Nous allons dépister de façon ciblée les personnes avec qui il y a eu contact.

Merci à l'avance de bien vouloir transmettre ces informations à vos proches, et n'hésitez pas à leur dire que ce courrier est aussi diffusé sur notre site internet. www.francoisedandigne.fr.

Notre équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Brigitte RETAILLEAU
Directrice